

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Mairie de MOYENNEVILLE, en séance ordinaire, le vingt-trois novembre deux mil seize à 19 h 30, sous la présidence de M. Gérard PARAISSOT, Maire, suite à la convocation en date du 16 novembre 2016.

Etaient présents : MM. Gérard PARAISSOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude EECKHOUT, Sylvie DUFOSSE, Vanessa FREROT, Jean-Claude BARBIER et François HEDOUIN formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. Audrey DELMOTTE ayant donné un pouvoir à Mme Vanessa FREROT, Bruno SUEUR ayant donné un pouvoir à M. Marcel CARPENTIER et Véronique CAUCHON ayant donné un pouvoir à M. Gérard PARAISSOT.

Secrétaire de séance : M. Claude EECKHOUT.

1) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2016.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public de la modification étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

Considérant que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du lundi 17 octobre 2016 au mercredi 16 novembre 2016 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver telle qu'elle annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la Commune de MOYENNEVILLE portant sur une rectification matérielle pour une habitation située Chemin des Près et l'assouplissement de différents points réglementaires.

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture de la Somme et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie de MOYENNEVILLE et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de MOYENNEVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de la Somme.

Délibération n° 2016/30

3) DIAGNOSTIC ENERGIE BATIMENTS ECLAIRAGE PUBLIC

La FDE 80 propose aux communes d'adhérer :

- aux actions du service Efficacité Energétique (réalisation d'un pré diagnostic bâtiments publics et/ou réalisation d'un diagnostic éclairage public),

- au service pluriannuel Conseil en Energie Partagé (conseils en rapport avec les économies d'énergie).

Le coût de la participation de la Commune est élevé : 675 € pour le pré diagnostic bâtiments et diagnostic EP et 360 € pour le service pluriannuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse d'adhérer aux services en rapport avec l'Efficacité Energétique proposés par la FDE 80.

4) ACHAT D'UNE DESHERBEUSE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions concernant l'acquisition d'une désherbeuse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire l'acquisition d'une désherbeuse de marque COCHET et d'inscrire les crédits correspondants :

| | | | |
|---------------------------|----------|---------------|---------------|
| Section de Fonctionnement | Dépenses | article 6188 | - 20.000,00 € |
| | | article 023 | + 20.000,00 € |
| Section d'Investissement | Dépenses | article 21578 | + 20.000,00 € |
| | Recettes | article 021 | + 20.000,00 € |

Délibération n° 2016/32

5) COMMISSION RESSOURCES HUMAINES - DESIGNATION D'UN RESPONSABLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Olivier CARU en qualité de Conseiller Municipal et de responsable de la Commission Ressources Humaines, il y a lieu de désigner un nouveau responsable.

Monsieur Vincent DELECUSE, membre de la Commission Ressources Humaines, est désigné responsable.

6) INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire expose que la convention de mise à disposition des services de l'Etat reprenant la répartition de l'instruction des actes d'occupation du sol sur le territoire de la Commune est arrivée à son terme le 31 octobre 2016.

Aussi, il convient de reprendre une nouvelle convention pour continuer à bénéficier de cette mise à disposition pour une période comprise entre le 1er novembre 2016 et le 31 décembre 2017.

Au-delà de cette période, l'instruction des autorisations d'urbanisme sera du ressort de la C.C.V. (Communauté de Communes du Vimeu).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'autoriser le Maire à la signer.

Délibération n° 2016/31

7) PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'attribution de cette indemnité n'a pas de caractère obligatoire et est soumise à l'approbation du Conseil Municipal pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire cette indemnité dans les mêmes conditions qu'en 2015.

8) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie des vœux 2017 se déroulera le dimanche 15 janvier 2017 à 17 heures à la Salle Polyvalente. Des réflexions peuvent être apportées sur un changement de journée et/ou d'horaire pour les années suivantes.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des estimations des Domaines pour les immeubles :

- logement de Bouillancourt : 55.000,00 €
- ancien presbytère (bureaux de la CCVV) : 125.000,00 €

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande de l'association Papuche du Désert pour sponsoriser un équipage du 4L TROPHY. Le Conseil Municipal ne donne pas son accord (12 voix contre et 2 abstentions). Par contre, il décide de mettre à l'honneur cet équipage.

Monsieur le Maire précise que le personnel communal va mettre en place de la végétation suite à l'aménagement du parvis.

Madame DELIGNY fait état de la disparition du Centre Médico Social de Moyenneville pour Abbeville. Le médecin de la PMI souhaiterait assurer des permanences dans les locaux périscolaires et demande à les visiter.

Il est rappelé que la fermeture du CMS est une volonté du Département. Que si des locaux venaient à convenir pour les permanences, la collectivité n'engagerait pas de frais dans les dits locaux.

Monsieur EECKHOUT questionne sur le courrier qui a été adressé à Monsieur FORESTIER. A ce jour, pas de réponse.

Monsieur EECKHOUT questionne sur l'Eglise de Bouillancourt. Un contact a été pris auprès de l'Entreprise TECHER. Madame LIPINSKI du CAUE va nous communiquer des coordonnées de maçon. Dans l'immédiat, les gouttières actuelles seront remplacées par des gouttières en PVC. La mise en place de celles-ci sera effectuée par les employés communaux.

Monsieur DUFESTEL s'interroge sur les compétences de la nouvelle communauté de communes. Les compétences de chaque communauté de communes en place sont maintenues.

Monsieur DELECUSE questionne sur la date de commencement des travaux neufs de voirie à Bienfay. Les travaux débuteront lundi 28 novembre prochain.

Monsieur DELECUSE demande si des livres seront distribués aux enfants à l'Arbre de Noël. Les livres ont été commandés.

Monsieur DELECUSE questionne sur la date de distribution des colis de Noël aux Aînés.

La distribution aura lieu les vendredi 16 et samedi 17 décembre. Les membres du Conseil Municipal et du CCAS vont être avisés.

Monsieur ROGER fait état des visites en Mairie pour des demandes de produit raticide.

Il est rappelé que la Commune n'a pas d'obligation à fournir ce type de produit.

Séance levée à 21 heures